
LE PACTE MONDIAL POUR L'EMPLOI

GUIDE A L'INTENTION DES EMPLOYEURS



ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS

JUIN 2009

INTRODUCTION

Ce guide de l'OIE sur le Pacte mondial pour l'emploi qui a été adopté lors de la 98^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2009, propose un aperçu du contenu du Pacte, des suggestions quant à son utilisation par les employeurs et une explication de ce qui est maintenant attendu de l'OIT. Il s'agit, dans ce sens, d'un texte plutôt technique.

La manière dont le Pacte peut être utilisé politiquement est cependant tout aussi importante, particulièrement en termes de définition de la collaboration de l'OIT avec d'autres agences multilatérales, telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et d'autres.

Le Pacte constitue un message clair aux acteurs extérieurs sur ce que l'OIT est et doit être. Il repose sur les domaines de compétence de l'OIT qui ressortent de son mandat et renforce la prééminence de l'OIT pour les questions liées au marché du travail.

Le Pacte représente un consensus auquel sont arrivés les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs pendant la 98^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, en juin 2009, sur les principales mesures nécessaires dans le domaine social et du travail pour aider les États à sortir de la crise et réduire le chômage (ce qui tend à tarder lorsque la reprise s'amorce).

Il reconnaît le rôle de l'État dans la mise en place d'un environnement politique approprié encourageant le retour à la croissance. Il reconnaît aussi le rôle du gouvernement dans la réduction de la crise du crédit, la mise en pratique de politiques actives du marché du travail afin d'aider ceux qui ont été contraints au chômage par le biais de services et de formations ciblés. Il note la nécessité d'une réglementation efficace du système financier afin de renforcer sa capacité à servir les besoins de l'économie réelle.

Il souligne le rôle que le secteur privé jouera dans la reprise et insiste sur le fait que les entreprises privées doivent être encouragées et recevoir l'appui politique nécessaire à la relance de l'activité. A ceci sont liés les principes qui ont toujours guidé les entreprises, à savoir le marché libre, la règle de droit et le respect du droit à la propriété.

Le Pacte promeut un commerce et des marchés efficaces et bien réglementés, mais il met aussi clairement en garde contre les dangers du protectionnisme.

Le Pacte est une "feuille de route" pour la période qui s'annonce à l'intention du système multilatéral, des travailleurs et des employeurs ; il permettra à chaque pays de formuler un ensemble de mesures spécifiques à sa situation et à ses priorités. En bref, il évite les approches "à taille unique" contraignantes. Le Pacte

tient particulièrement compte des besoins et situations des pays en développement, tant par sa reconnaissance de l'impact de la crise sur des niveaux déjà élevés de chômage et de pauvreté, que par la promotion de politiques qui visent à répondre à certaines de ces questions structurelles sous-jacentes. De la même manière, il promeut la poursuite de l'appui des donateurs en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

L'Organisation internationale des employeurs (OIE) s'engage fermement à atteindre les objectifs du Pacte. Dans ce but, elle s'engage à :

- ▶ *Collaborer étroitement avec ses membres pour les aider à utiliser le Pacte au niveau national ;*
- ▶ *Entreprendre et renforcer la collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales, tout spécialement avec l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI, dans la promotion du Pacte et la recherche de voies de collaboration ;*
- ▶ *Promouvoir, par le biais de ses membres, le Pacte dans le cadre du G8 et du G20 ;*
- ▶ *Collaborer étroitement avec les organisations de travailleurs et le mouvement syndical international en vue de la réalisation des objectifs centraux du Pacte ;*
- ▶ *Travailler avec le BIT pour assurer une mise en application centrée et sensible du Pacte et pour développer la collaboration avec d'autres acteurs, à savoir les institutions financières internationales ;*
- ▶ *Le Pacte n'est ni utopique, ni idéologique, mais un cadre d'action pratique et ciblé dans les domaines clés de l'activité du marché du travail. Il n'en appelle pas à un nouvel ordre économique, ni à la fin de la mondialisation, mais à un système de marché plus équitable et efficace. Il constitue un cadre d'action réaliste.*

C'est pour ces raisons que nous recommandons vivement ce Pacte auprès des membres de l'OIE afin qu'ils l'utilisent dans le cadre de leurs réalités nationales.

Daniel FUNES DE RIOJA
Vice-président exécutif

Antonio PEÑALOSA
Secrétaire général

RESUME

- ▶ *A l'initiative de l'OIE, un débat important sur l'impact de la crise économique mondiale sur l'emploi et sur la manière de rattraper le retard, généralement lié à une reprise, s'est tenu pendant Conférence internationale du Travail de cette année.*
- ▶ *Le débat s'est conclu par l'adoption à l'unanimité d'un texte intitulé « Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi ».*
- ▶ *Par son accent sur les politiques de reprise, le Pacte jette les bases du travail de l'OIT dans le cadre de son mandat en matière de politique sociale et du travail et définit sa contribution à l'aide apportée aux gouvernements et au système multilatéral dans leurs recherches de solutions.*
- ▶ *Le Pacte souligne le rôle clé que le secteur privé jouera dans la reprise et considère comme essentielles à la création d'emploi les politiques qui appuient et promeuvent les entreprises durables, l'esprit d'entreprise, le développement des PME, le développement des infrastructures et les producteurs ruraux.*
- ▶ *Il souligne également la nécessité d'une responsabilité fiscale et du marché libre, ainsi que le rôle fondamental du commerce ouvert et s'oppose au protectionnisme, de quelque forme qu'il soit, en tant que réponse politique nationale.*
- ▶ *En tant qu'outil politique, le Pacte fournit aux employeurs une prise de position politique de l'OIT, favorable aux entreprises, qui fait autorité et qui constitue ainsi un puissant outil de promotion pour les employeurs dans le cadre de leur lobby auprès des gouvernements nationaux.*
- ▶ *Le Pacte n'est pas contraignant et ne promet aucune solution « à taille unique ». La relance, lorsqu'elle sera là, se produira au niveau national et le débat doit donc être rapidement porté à ce niveau afin que les solutions proposées puissent être appliquées.*
- ▶ *L'OIT doit aider ses membres qui ont besoin d'aide et de conseils. Le pacte renforce la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et exhorte l'OIT à améliorer sa base données et ses recherches factuelles afin de mieux aider ses membres à élaborer leurs propres réponses politiques.*

ORIGINE ET CONTEXTE

La crise financière a fait ressentir toute sa force au cours du dernier trimestre de 2008 et a aujourd'hui un impact sur les marchés du travail de toutes les régions. Ce qui a commencé par une crise financière est rapidement devenu une « *crise mondiale de l'emploi* »ⁱ.

En novembre 2008, l'OIT a commencé à examiner l'impact de la crise sur les marchés du travail par l'intermédiaire du Conseil d'administration, dont le Bureau a rédigé une déclaration visant à aider les pays à élaborer des réponses immédiates à la crise.

La principale contribution de l'OIE à ces premiers débats internationaux a été un plan en six points, intitulé « La reprise économique et l'emploi »ⁱⁱ qui propose des mesures complémentaires pour surmonter la crise dans l'immédiat. Cette Déclaration a été élaborée à Lisbonne, en février, lors d'un forum organisé dans l'urgence pour examiner la crise et les réponses possibles.

Ensuite, en mars 2009, l'OIE a pris l'initiative de recentrer la 98^{ème} session de la Conférence internationale du Travail (2009), afin de répondre à la crise mondiale de l'emploi d'une manière plus précise et de formuler des stratégies de relance à l'intention des mandants. L'OIE a justifié cette initiative par les raisons suivantes :

Tout d'abord, en raison de la gravité particulière de la crise. Les entreprises luttent pour rester compétitives et sont dépassées par l'impact en termes de production et de pertes d'emplois dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

Ensuite, pour des raisons de pertinence et de crédibilité. La crise est le plus grave problème auquel l'OIT et ses mandants sont confrontés depuis 1930. Pour l'OIT, en tant qu'agence reconnue mondialement compétente pour les questions relatives au marché du travail, il y avait là une occasion de démontrer sa capacité à affronter la crise.

Troisièmement, parce que la Déclaration de 2008 sur la justice sociale a rendu l'OIT davantage orientée vers la demande et lui a permis de mieux répondre aux problèmes.

La 98^{ème} session de la Conférence internationale du Travail a créé un nouveau type de comité pour examiner la crise. Une analyse externe d'experts a servi de base aux débats et a permis au Comité d'élaborer un cadre politique pour les 4 à 5 prochaines années afin d'aider les acteurs politiques dans la formulation de stratégies visant à sortir de la crise sur les marchés du travail. Ce cadre est intitulé : « Surmonter la crise : un pacte mondial pour l'emploi ».

Le Pacte n'est pas une norme internationale contraignante ; il constitue un accord sur des approches politiques communesⁱⁱⁱ.

« Un Pacte mondial est un engagement des mandants tripartites de l'OIT à faire de l'emploi et de la protection sociale un élément central de toute politique économique et sociale et à promouvoir une vision productive menée par l'investissement et les entreprises, la protection sociale et la création d'emplois ».

Juan Somavia, Directeur général du BIT, juin 2009

1. CE QUE LE PACTE PROMET

A. UN CADRE POLITIQUE PRATIQUE, TOURNE VERS L'AVENIR ET REPOSANT SUR LES PRINCIPES DU MARCHÉ

Le Pacte évite l'analyse rétrospective des causes de la crise et se concentre sur les solutions. Nulle part le Pacte n'accable le secteur privé, la libre entreprise ou le système de marché. Le Pacte se limite à lancer un appel à un cadre réglementaire et de contrôle plus fort et plus cohérent au niveau mondial pour le secteur financier afin qu'il serve l'économie réelle, promeuve l'entreprise durable et le travail décent et protège mieux les économies et les pensions des gens.

Le Pacte est avant tout un cadre pour la période qui vient et une ressource en termes de politiques pratiques pour le système multilatéral, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs qui permettra à chaque pays de formuler un ensemble de politiques spécifiques à sa situation et à ses priorités. En bref, il évite toute approche contraignante à taille unique.

Parallèlement, le Pacte ne fait aucune confusion, ni comparaison entre les entreprises publiques et privées. Il ne contient pas non plus d'appel à un rôle plus large de l'Etat dans le secteur des entreprises.

Le Pacte non seulement promeut clairement des échanges commerciaux et des marchés efficaces bien réglementés, mais lance aussi un message fort sur la nécessité d'éviter les mesures protectionnistes.

L'importance des entreprises durables – concept accepté à l'OIT en 2007 – ressort clairement, ce qui souligne que des options de politiques mondiales coordonnées sont nécessaires pour renforcer les efforts nationaux et internationaux axés sur les emplois et les entreprises durables. Il reconnaît très explicitement la contribution des petites et moyennes entreprises (PME) et des microentreprises à la création d'emplois et la nécessité de promouvoir des mesures, notamment un accès à un crédit abordable, qui assureraient un environnement favorable à leur développement.

Enfin, à mesure que se détériorent les marchés du travail, de nombreux travailleurs – y compris des travailleurs très qualifiés – continuent de perdre leurs emplois et la création de

nouvelles entreprises pourrait constituer une solution attrayante. Le Pacte en appelle à une assistance aux demandeurs d'emploi en termes d'accès à des programmes d'acquisition de compétences entrepreneuriales.

B. AIDER LES ENTREPRISES PENDANT LA CRISE

Les entreprises luttent pour survivre ; certaines doivent fermer, d'autres licencient du personnel. Le Pacte reconnaît cet état de fait. Il note les dangers de spirale déflationniste des salaires, mais ne demande à aucun moment une hausse de ceux-ci (le contre-argument pourrait être que ceci permettrait d'accroître la demande). Ceci est approprié, tout comme le sont les appels à la vigilance en matière de déflation dans la mesure où les risques d'une déflation soutenue sont grands, particulièrement dans plusieurs économies du G7. En avril 2009, le FMI a mis en garde les décideurs politiques contre une réaction trop tardive au choc d'une déflation.

Un domaine qui aurait pu être problématique – les salaires minimum – est traité de façon très appropriée. Le Pacte note que s'ils peuvent réduire la pauvreté et les inégalités, accroître la demande et contribuer à la stabilité économique, ils peuvent aussi ne pas le faire.

Le Pacte encourage les mesures visant à aider les entreprises à traverser la crise, telles que le partage du travail et de l'indemnisation du chômage partiel. Ceci fait écho aux appels lancés par la Conférence de Londres qui a précédé le Sommet du G20 en avril et lui a servi de base.

“Plusieurs pays retardent le paiement des cotisations des employeurs à la sécurité sociale et d'autres coûts du travail non liés aux salaires. Ceci encourage les entreprises à préserver le niveau de l'emploi et aide les entreprises en difficultés en termes de liquidités à un moment où le crédit peut être difficile à obtenir, même pour les entreprises saines. Certains pays subsidient les systèmes de partage du travail lorsqu'il est associé à la formation, faisant de celle-ci, dans certains cas, une obligation. De telles propositions, qui combinent encouragements fiscaux et aides à l'emploi, méritent d'être envisagées.”

Résumé du Président de la Conférence sur l'emploi (contribution technique au Sommet du G20, 1^{er}-2 avril)

Pour ceux qui n'ont pas d'emploi, il suggère, entre autres, de mettre l'accent sur des mesures visant à maintenir l'emploi, à faciliter la mobilité professionnelle et à favoriser l'accès au marché du travail pour les personnes sans emploi, ainsi que de mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle et d'acquisition de compétences entrepreneuriales.

C. DES FINANCES PUBLIQUES SAINES

Le Pacte note que, bien que des pays enregistrent une augmentation de la demande à court terme grâce à divers encouragements, il faudra bien que les pays reviennent à un équilibre fiscal. Cette approche s'aligne sur la position du G20 selon laquelle la politique doit reposer sur un cadre fiscal à moyen-terme viable.

“Nous sommes résolus à assurer la viabilité budgétaire à long terme et la stabilité des prix et mettrons en place de solides stratégies de retrait des initiatives devant être prises dans l’immédiat pour appuyer le secteur financier et rétablir la demande mondiale. Nous sommes convaincus que, en mettant en œuvre les politiques convenues, nous limiterons le coût à long terme pour nos économies et réduirons ainsi l’ampleur de l’assainissement des finances publiques qui deviendra nécessaire à long terme.”

Communiqué du G20, avril 2009

Il s'agit ici d'un principe utile dans la mesure où les encouragements fiscaux peuvent faire plus de mal que de bien s'ils mettent en péril la viabilité à moyen, voire long terme des finances publiques. Les gouvernements doivent avoir un plan crédible pour prévoir les ressources qui serviront à combler la dette publique engendrée par les encouragements.

Ceci est particulièrement vrai pour les pays qui subissent des pressions démographiques et nécessitent des stratégies précises en matière de réforme des systèmes de santé et de retraites.

D. REGLEMENTATION FAVORABLE A LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ET AU DEVELOPPEMENT

Trop de gouvernements rendent encore difficile le démarrage d'une entreprise en maintenant des environnements réglementaires chers et des coûts élevés qui, en fait, font obstacle à la création de richesses et d'emplois. La croissance et le développement des PME sont entravés davantage par ce type d'environnement.

Le Pacte reconnaît cet élément et souligne la nécessité d'un environnement juridique et réglementaire qui soit propice à la création d'entreprises, aux entreprises durables et qui favorise la création d'emplois dans l'ensemble des secteurs.

La crise offre une occasion unique aux gouvernements de déterminer si leur environnement réglementaire facilite la création et le développement d'entreprises, la création d'emplois et la croissance économique.

La question de l'informalité est également clairement mise en évidence, ainsi que la nécessité de stratégies visant à permettre le passage à l'emploi formel.

E. DIVERSITE ECONOMIQUE POUR FACILITER LA REPRISE ET LA DEMANDE

Le Pacte tient compte des réalités économiques. Une stratégie de reprise basée sur les exportations n'est pas une option dans les circonstances actuelles. Le Pacte reconnaît qu'il faut promouvoir la diversité économique en renforçant les capacités aux fins d'une production et de services à valeur ajoutée pour stimuler la demande tant intérieure qu'extérieure. Ceci revêtira une importance toute particulière dans les pays qui dépendent trop d'exportations clés.

Toutefois, tous les pays ne disposent pas des ressources budgétaires suffisantes pour mettre en place des mesures de ce type et l'expansion peut menacer la viabilité des finances publiques.

Ces pays devraient se concentrer sur les mesures qui auront le plus large effet sur la demande, par exemple par des transferts ciblés et des investissements publics (travaux publics, plans de microcrédits ciblés, etc.).

Accroître les dépenses pour l'entretien des infrastructures existantes, surtout lorsqu'elles sont délabrées, peut également constituer un moyen rapide de générer des emplois compatibles avec l'accélération à long terme de la croissance et du développement. Les investissements dans les infrastructures à grande échelle pourraient être accélérés pour accroître la compétitivité des pays en développement et créer une inter-connectivité entre pays et régions. Le Pacte précise qu'accroître les investissements dans les infrastructures, la recherche-développement, les services publics ainsi que dans la production et les services «verts» sont des outils importants pour créer des emplois et stimuler une activité économique durable.

F. PROTECTION SOCIALE COMME REPOSE-CLE

Le renforcement des mesures de protection sociale, telles qu'une couverture plus étendue des indemnités chômage, des systèmes d'assurance et la protection des retraites, est considéré comme un moyen de stimuler la demande et de protéger les plus vulnérables.

Cela a ses limites. La crise ne se résoudra pas simplement sur la base de l'extension des bénéficiaires pour stimuler la consommation et la demande. Dans la mesure du possible, les dépenses sociales devraient être consacrées à soutenir l'employabilité et la réinsertion - dès que possible - de la main-d'œuvre dans le marché du travail. Le Pacte reconnaît et note que toute extension *de la durée et de la couverture des allocations de chômage* (devrait se faire) *parallèlement à des mesures pertinentes visant à créer des incitations au travail adéquates en tenant compte des réalités actuelles des marchés nationaux du travail.*

Tout ceci ne se fait pas sans défi. Dans les pays en développement, la marge fiscale pour étendre les dépenses sociales sera limitée et dans les pays développés, les dépenses sociales ont déjà considérablement augmenté lors des dernières années.

Le Pacte résiste à l'appel d'un socle mondial utopique en matière de protection sociale. Au contraire, il demande aux pays *de mettre en place une protection sociale adéquate universelle fondée sur un socle de protection sociale prévoyant notamment un accès aux soins de santé, une garantie de revenu pour les personnes âgées et les handicapés, l'octroi de prestations pour enfants à charge et une garantie de revenu pour les chômeurs et les travailleurs pauvres combinée à des programmes publics de garantie de l'emploi sur une base nationale.*

De plus, il met l'accent sur l'importance d'améliorer l'efficacité des systèmes de protection sociale.

Alors que les licenciements apparaissent et que les plans de recrutement s'arrêtent, certains groupes – notamment les femmes, les migrants, les travailleurs âgés et les jeunes – font face à des défis du marché du travail particulièrement graves. Les premières preuves de la crise actuelle le montrent.

Le Pacte parle de l'importance d'*accroître l'aide aux femmes et aux hommes vulnérables durement touchés par la crise, notamment les jeunes à risque, les travailleurs mal rémunérés, les travailleurs sous qualifiés, ceux de l'économie informelle et les travailleurs migrants.*

Les programmes de transferts monétaires conditionnés pour aider les familles pauvres à la condition par exemple que leurs enfants aillent à l'école, reçoivent des conseils prescrits en matière de prévention de santé ou participent à des programmes de nutrition, font aussi partie des recommandations du Pacte comme instrument pour amortir les chocs pour les plus pauvres.

G. L'EMPLOI DES JEUNES

Même en période de croissance, le taux de chômage des jeunes est de deux à trois fois supérieur à celui des adultes dans de nombreux pays. Une demande de travail réduite impliquera moins d'ouverture de postes dans les entreprises nouvelles ou en croissance. Comme les nouveaux entrants sur le marché du travail sont moins qualifiés à cause de leur expérience professionnelle plus courte, ils seront probablement plus sévèrement touchés par la contraction de la demande de travail (en particulier dans l'économie formelle).

La priorité clé à court terme devrait être de minimiser l'augmentation du nombre de ceux qui sont durement touchés et qui risquent de perdre un contact effectif avec le marché du travail, en compromettant de manière permanente leurs perspectives d'emploi et leur capacité de revenu.

Pour les jeunes en particulier, le Pacte souligne la nécessité *d'assurer une formation professionnelle et technique ainsi que le perfectionnement des compétences entrepreneuriales, en particulier pour les jeunes sans emploi.*

H. PRESERVER LES BUDGETS CONSACRES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

L'éducation et la formation restent les moyens les plus importants pour améliorer les perspectives d'emploi et sont essentielles pour la croissance et la productivité future.

La préservation des bonnes compétences pour le marché du travail garantira que, lors de la reprise, les compétences, dont l'économie a besoin, soient en place. Pour ce faire, le Pacte note la nécessité *d'accroître l'égalité d'accès et l'égalité des chances en ce qui concerne*

l'amélioration des qualifications, la formation et l'enseignement de qualité en vue de préparer la reprise.

La stimulation des dépenses concernant les politiques du marché du travail, y compris par l'intermédiaire de programmes bien conçus en matière d'éducation et de formation, fournira aux travailleurs les compétences qui seront nécessaires quand les marchés du travail se rétabliront. Ces investissements dans le capital humain aideront aussi à accroître la productivité et l'emploi à plus long terme.

La mise en œuvre des politiques actives du marché du travail efficaces et bien ciblées (comme l'aide et le suivi de la recherche d'emploi, les plans d'actions personnalisés pour les chercheurs d'emploi, la formation et les programmes ciblés pour les groupes désavantagés) sont tous clairement signalés dans le Pacte comme des outils clés utiles dans les plans d'aide à la reprise.

De plus, le Pacte reconnaît qu'avec de nombreux pays entreprenant de nouveaux investissements publics grâce aux plans de relance, de nouvelles compétences seront nécessaires (par exemple dans la construction, les infrastructures et les énergies alternatives).

Comme il pourrait être difficile de lancer rapidement de nouveaux programmes de formation en temps de crise, les programmes existants devraient être améliorés. Une meilleure participation des formateurs du secteur privé est un moyen possible de contourner ces contraintes. Le Pacte parle de cette question et demande *une amélioration des compétences et une augmentation des ressources allouées aux services publics de l'emploi, pour que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier d'un appui adéquat et, lorsqu'ils trouvent du travail par l'intermédiaire de bureaux de placement privés, garantir que des services de qualité leur soient offerts et que leurs droits sont respectés.*

I. TRAITEMENT DU CHOMAGE A LONG TERME

Il existe un risque important que l'allongement des périodes sans emploi réduise les compétences que les individus ont construites ; ce qui aura de nouveaux impacts sur leur lien avec le marché du travail.

Mais le Pacte reconnaît que, dans l'environnement actuel, le chômage à long terme peut être une réalité inévitable, d'où l'importance de *faire en sorte que les chômeurs de longue durée ne se coupent pas du marché du travail, et ce au moyen par exemple de l'amélioration des qualifications pour l'employabilité.*

J. L'IMPORTANCE DU DIALOGUE

A un moment où la confiance est au plus bas, un meilleur dialogue est nécessaire pour dépasser la méfiance et trouver les voies à suivre. Sans surprise, le Pacte souligne l'importance que le dialogue peut jouer en aidant à trouver des solutions, *en particulier lors de fortes tensions sociales.*

K. L'AMELIORATION DE L'INFORMATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Dans beaucoup de pays, les systèmes d'information sur le marché du travail, y compris un suivi régulier des tendances du marché du travail par l'intermédiaire d'enquêtes sur la main-d'œuvre, doivent être améliorés. Les discordances avec les compétences continuent d'être un élément fort à travers les marchés du travail.

Le Pacte demande au BIT de favoriser *l'amélioration de la capacité des pays à produire et utiliser des informations sur le marché du travail, notamment sur l'évolution des salaires, qui servent de base à la prise de décisions politiques fondées, et à recueillir et analyser des données cohérentes pour aider les pays à mesurer leurs progrès.*

L. L'INVESTISSEMENT DANS L'EMPLOI RURAL

Dans beaucoup de pays en développement, un investissement accru pour stimuler la productivité de l'agriculture tout au long de la chaîne de valeur – droits à la propriété, mise à disposition des graines et engrais, irrigation, routes et entrepôts, marketing – aura un effet démultiplicateur important et aidera la croissance à long terme. Le Pacte reconnaît *la valeur de l'agriculture dans les pays en développement et la nécessité d'infrastructures, d'une industrie et d'emplois ruraux.*

2. LE DEFI POUR L'OIT

Le Pacte se fonde sur les domaines du mandat et des compétences de l'OIT. Il renforce la primauté de l'OIT sur les questions du marché du travail. Il engage l'Organisation à consacrer ses travaux immédiats et futurs à aider les mandants à formuler les stratégies et les mesures pour sortir de la crise des marchés du travail.

Le Pacte est surtout un appel à l'action et présente clairement les domaines et les objectifs de cette action. Il demande spécifiquement au Bureau de :

- ▶ se concentrer sur des propositions spécifiques pour faire évoluer les marchés du travail en travaillant avec les acteurs concernés (employeurs, gouvernements et travailleurs) ;
- ▶ se consacrer clairement aux domaines où il a un avantage comparatif ;
- ▶ fournir une aide pratique aux mandants ;
- ▶ soutenir les partenaires sociaux ;
- ▶ écouter, recueillir et diffuser les flux d'information sur les réponses à la crise ;
- ▶ revoir et réorienter les Programmes par pays pour le travail décent (PPTD), qui sont le principal moyen d'action du BIT pour l'assistance technique, vers les réponses à la crise ;
- ▶ travailler plus étroitement en réalisant ses objectifs collectifs avec les autres organisations régionales et internationales.

L'OIT s'engage à allouer les ressources humaines et financières nécessaires et, en collaboration avec d'autres organismes, à aider les mandants qui le demandent, à appliquer le Pacte mondial pour l'emploi. Pour ce faire, l'OIT sera guidée par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) et la Résolution qui l'accompagne. Ceci est important, car l'accent de la Déclaration de 2008 est de rendre le BIT plus orienté sur la demande et les mandants, tout en améliorant l'efficacité du Bureau.

Le Pacte renforce le rôle du BIT demandé par les gouvernements du G20 lors de leur communiqué d'avril 2009, en évaluant les actions prises et celles requises dans le futur (par exemple le soutien à l'emploi et les mesures d'aide au revenu) qui devraient être prises en collaboration avec les autres organisations comme l'OCDE et la Banque mondiale (comme demandé).

Le Pacte est un produit de consensus et est maintenant le cadre de l'OIT pour les quatre ou cinq prochaines années afin d'aider les mandants.

LES EMPLOYEURS PEUVENT DEMANDER AU BIT DE :

- 1. Fournir une aide pratique aux mandants pour soutenir la promotion des entreprises durables.*** Il est clairement indiqué qu'il faille des stratégies centrées sur l'emploi et les entreprises durables, en particulier les PME. Le BIT doit clairement s'engager à affecter plus de ressources aux programmes ayant pour but de permettre un environnement pour les entreprises durables et non aux programmes accroissant les coûts des entreprises. Cela exige de développer ou de reformuler des outils, des analyses et des systèmes d'information. ACT/EMP devra avoir des ressources supplémentaires pour faciliter ce travail.
- 2. Aider les partenaires sociaux.*** Les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent jouer un rôle essentiel en développant des stratégies de sortie de crise. Dans de nombreux cas, elles ont besoin d'une assistance plus approfondie pour un engagement politique plus efficace. Nous suggérons le développement, grâce à un effort de tout le Bureau, d'un kit sur les réponses à la crise spécifiquement conçu pour les organisations d'employeurs et de travailleurs (des fonds doivent être rendus disponibles pour ACT/EMP et ACTRAV pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans ce projet).
- 3. Ecouter, recueillir, diffuser et faciliter.*** Les employeurs aimeraient voir une augmentation de la fourniture de données sur les activités du marché du travail car les réponses politiques doivent être préparées sur de bonnes informations du marché du travail. Cela entend de fournir aux mandants des informations permanentes, des études de cas et des données sur les conséquences économiques, sociales et en termes d'emploi de la crise dans les régions. De plus, il serait valable de répertorier les différentes politiques, mesures et initiatives qui sont actuellement mises en place. Ce travail pourrait être accompli en collaboration avec l'OCDE et la Banque mondiale.
- 4. Fournir rapidement des orientations techniques.*** Cela pourrait être réalisé par la mise en place d'un helpdesk ou de points de contacts (soutenus par les équipes techniques de tout le Bureau) où les gouvernements, les travailleurs et les employeurs pourraient avoir accès à l'information et aux conseils sur ce qui arrive dans un domaine précis, dans un secteur précis et dans une région précise.

Des changements et de nouvelles orientations doivent être reflétés dans les lignes budgétaires. Cela demandera que certaines questions soient déclassées en termes d'importance avec des coupes dans les programmes existants alors que d'autres doivent être renforcées. Cette information doit être présentée de manière opérationnelle et claire au Conseil d'administration.

3. COMMENT LES EMPLOYEURS PEUVENT UTILISER CE PACTE

D'un point de vue politique, le Pacte est un clair entérinement des principes de l'économie de marché. En tant que tel, le Pacte fournit aux employeurs une déclaration faisant autorité de la part de l'OIT en soutien aux principes fondamentaux essentiels des entreprises. Il donne aux employeurs un ensemble fort de recommandations avec lesquelles elles peuvent s'engager au niveau national avec leur gouvernement.

Il déclare clairement le besoin de développement du secteur privé comme un moyen de réaliser le progrès économique et social. Il promeut les marchés ouverts et rejette le protectionnisme.

Le rôle clé de l'OIT dans des domaines importants pour les employeurs, tels que la *création d'entreprises et le développement des entreprises, la création d'emplois, les politiques actives du marché du travail, les institutions du marché du travail et la collecte de données* est aussi souligné.

D'un aspect technique, le Pacte est donc un point de départ utile pour les organisations d'employeurs qui chercheraient l'assistance du BIT dans la réalisation de leurs objectifs relatifs à la crise. L'importance de la création des entreprises durables et la nécessité d'un environnement facilitant leur développement comme base de l'emploi productif et du travail décent, sont la pierre angulaire du Pacte.

En termes techniques, le Pacte appelle fermement le BIT à renforcer les partenariats avec les banques régionales de développements et les autres organes internationaux pour *augmenter les capacités de diagnostic et les capacités en matière de services consultatifs au niveau des pays et traiter en priorité des mesures anticrise dans les programmes par pays de promotion du travail décent*. Il devrait y avoir des *programmes pluridimensionnels* pour traiter de la crise. Les organisations d'employeurs devraient donc être très claires dans le type d'aide qu'elles demandent.

* * *

ⁱ Toutes les phrases en italiques sont reprises intégralement du Pacte

ⁱⁱ http://www.ioe-emp.org/fileadmin/user_upload/documents_pdf/papers/statements_resolutions/french/dec_200902_libson.pdf

ⁱⁱⁱ Juan Somavía, Directeur général du BIT, juin 2009

ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS (OIE)

26, chemin de Joinville

1216 Cointrin / Genève

Suisse

Tél. : +41 22 929 00 00

Fax : +41 22 929 00 01

E-mail: ioe@ioe-emp.org

Internet: www.ioe-emp.org